

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE D ENTRECHAU**

\* \* \* \* \*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12    Nombre de conseillers représentés : 3    Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU , Mme Catherine LECOEUR , Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Marie-Josée CLÉMENT donne pouvoir à Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN donne pouvoir à M. Ludovic LAGNEAU

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

**N° 17/2025 Objet : Subventions aux associations**

La commission association propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité Communal des Feux de Forêts de Vaison la Romaine : 250 €
- Club du Temps Retrouvé : 500 €
- Lign Tonic : 500 €
- Intercallis : 700 €
- Randopassion : 250 €
- Club de football RGM : 30€ par enfant Entrechalais inscrit soit pour 8 enfants 240 €

**Résultat du vote :**

**Suffrages exprimés : 15    Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'exposé de M. le maire en séance,**

**Vu le résultat du vote,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide d'attribuer les subventions ci-dessus.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance ,  
Philippe GUINTRAND

Le maire,  
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire  
compte tenu de la transmission en préfecture le,  
et de la publication le 22/04/25

